



République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : **08 AVR. 2025**  
Publié le : **08 AVR. 2025**  
La Maire, Jacqueline HAESINGER

**DELIBERATION N°.2025.011**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 19 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, MARJORY QUIQUEMPOIS, CONRAD-REMI BOULON, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU, VICTOR SOLSONA

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

PATRICK MULLER A PIERRE BARROS, CINDY BOURGUIGNON A GILDAS QUIQUEMPOIS, MICHEL NUNG A BLAISE ETHODET-NKAKE, JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, HUBERT EMMANUEL EMILE A DOMINIQUE DUFUMIER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, DAVID FELICIE A VICTOR SOLSONA, DIDIER EISCHEN A BELWALID PARJOU

**ABSENT :**

GILDO VIERA

Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.

**QUESTION N° 5 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA COMMUNE**

**RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-14, L. 2121-31 et R. 2121-8 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu le budget primitif 2024 ;

Vu le compte de gestion 2024 du receveur ;

Vu le compte administratif 2024 présenté ;

Considérant les éléments budgétaires suivants :

En fonctionnement :

- Au titre de la clôture de l'année 2023, le résultat était de 6 072 736.74 € dont 238 273.78 € ont été affectés à l'investissement 2024, produisant un résultat excédentaire de 5 834 462.96 €.
- Au titre de l'année 2024, le résultat est de 1 392 864.32 €, d'où un résultat cumulé avec les reports 2023 de 7 227 327.28 €

En investissement :

- Au titre de la clôture 2023, le résultat était de – 220 057.80 €
- Au titre de l'année 2024, le résultat est de – 2 495 434 €, d'où un résultat cumulé avec les reports 2023 de -2 715 491.80 €
- Le solde des restes à réaliser de 2024 d'un montant de – 945 300.31 €, produit un résultat déficitaire de – 3 660 792.11 €

Le Président s'étant retiré au moment du vote ;

Après en avoir délibéré,

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2024 ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :
  - En dépenses d'investissement : 3 480 708.09 €
  - En recettes d'investissement : 2 535 407.78 €
    - Soit un solde – 945 300.31 €
- **ARRETE** les résultats suivants du Compte Administratif 2024 tels que résumés ci-dessous :
  - Un excédent de fonctionnement de : 7 227 327.28 €
  - Un déficit d'investissement de – 2 715 491.80 €
    - Soit un résultat total de : 4 511 835.48 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS